

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



RWANDA

FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE

**PROGRAMME D'EXPANSION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE –
PHASE II**

RAPPORT D'EVALUATION

Document traduit

PESD/RDGE/PGCL
Mai 2019

TABLE DES MATIÈRES

DONNÉES RELATIVES AU FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE	iii
CADRE DE RÉSULTATS RÉVISÉ – FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR LE SEAP-II.....	vi
1. INTRODUCTION.....	1
2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE.....	2
2.1. CONTEXTE	2
2.2. JUSTIFICATION DU FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE	4
3. MODIFICATIONS PROPOSÉES	7
3.1. OBJECTIFS	7
3.2. INDICATEURS LIÉS AU DÉCAISSEMENT (DLI) ET CADRE DES RÉSULTATS	7
3.3. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE.....	7
3.4. DÉPENSES DU PROGRAMME	7
3.5. PROTOCOLE DE VÉRIFICATION.....	10
4. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION.....	10
4.1. ÉVALUATION TECHNIQUE.....	10
4.2. ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	10
4.3. GESTION FINANCIÈRE.....	11
4.4. PASSATION DE MARCHÉS.....	11
4.5. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE, ET PRISE EN COMPTE DE LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES	12
4.6. COFINANCEMENT	12
5. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	13
5.1. ASPECTS JURIDIQUES GÉNÉRAUX	13
5.2. CONDITIONS LIÉES AU FINANCEMENT PROPOSÉ PAR LE FONDS.....	13
6. RECOMMANDATION	14
ANNEXE 1 : CHAÎNE DE RÉSULTATS DU PROGRAMME ET DLI (SANS CHANGEMENT).....	I
ANNEXE 2 : MATRICE RÉVISÉE DES INDICATEURS LIÉS AUX DÉCAISSEMENTS (DLI)	II
ANNEXE 3 : ACTIVITÉS AU TITRE DU FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DU SEAP-II	III
ANNEXE 4 : RÉSULTATS ENREGISTRÉS AU TITRE DU SEAP-II.....	IV
ANNEXE 5 : CARTE – EXTENSION DE LA LIGNE D'ALIMENTATION DE KKK.....	VII

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

Taux de change au 23 février 2019

1 unité de compte (UC) = 1,22 euros (EUR)

1 unité de compte (UC) = 1,40 dollar des États-Unis (USD)

EXERCICE BUDGÉTAIRE (EB)

1^{er} juillet-30 juin

POIDS ET MESURES (LE CAS ÉCHÉANT)

1 tonne	=	2,204 livres (lbs)
1 kilogramme (kg)	=	2,200 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds (ft)
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce (“)
1 kilomètre (km)	=	0,62 mille
1 hectare (ha)	=	2,471 ares

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAD	Banque africaine de développement (Guichet de financement non-concessionnel)
BT	Basse tension
DLI	Indicateur lié au décaissement
DSP	Document de stratégie pays
EDCL	<i>Energy Development Corporation Limited</i>
EESS	Évaluation environnementale et sociale stratégique
EUCL	<i>Energy Utility Corporation Limited</i>
FAD	Fonds africain de développement (Guichet de financement concessionnel)
FAR	Financement axé sur les résultats
FS	Financement supplémentaire
GF	Gestion financière
GFP	Gestion des finances publiques
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale
IVA	Agence de vérification indépendante
KKK	Kabarondo Kayonza Kiziguro
MINECOFIN	Ministère des Finances et de la Planification économique
MININFRA	Ministère de l'Infrastructure
MT	Moyenne tension
MW	Megawatt
PAP	Plan d'action du programme
PD	Partenaire de développement
PEI	Producteur d'électricité indépendant
PME	Petites et moyennes entreprises
PSSE	Plan stratégique du secteur de l'énergie
REG	<i>Rwanda Energy Group</i>
REP	Rapport d'évaluation de projet
SAIDI	Améliorer l'indice du temps moyen d'interruption du service
SEAP II	Programme « Expansion de l'accès à l'énergie – Phase II »
SEFA	<i>Sustainable Energy Fund for Africa</i>
SSI	Système de sauvegarde intégré
TRI	Taux de rentabilité interne
UE	Union européenne
VAN	valeur actualisée nette

DONNÉES RELATIVES AU FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Données de base – Financement supplémentaire				
Directeur général régional : Gabriel NEGATU Directeur sectoriel : Batchi Henry Paul BALDEH Responsable sectoriel : Angela NALIKKA Responsable pays : Martha Thumbiko PHIRI Chef d’équipe : Stella MANDAGO Code du prêt : P-RW-FA0-008			Secteur : Énergie	
Données de base sur le programme initial				
Code du programme de prêt : P-RW-F00-016 Nom du programme : SEAP-II RBF Instrument du prêt : Financement axé sur les résultats Guichets de prêt : Prêts BAD et FAD Numéro du prêt du FAD : 2100150040243 Numéro du prêt de la BAD : 2000200003102			Date d’entrée en vigueur : 7-12-2018 Date de clôture prévue : 30-03-2022	
Plan du financement supplémentaire				
Source			Montant total (USD)	
Coût total du financement additionnel du programme : (16,4 millions d’UC) Emprunteur : République du Rwanda Montant total du financement de la Banque : FAD - 16,4 millions d’UC			22,97 millions d’USD	
Informations sur le client				
Bénéficiaire : Ministère des Finances et de la Planification économique Personnes à contacter : Secrétaire permanent et secrétaire du trésor Numéro de téléphone : +250 252 577 581 Courriel : caleb.rwamuganza@minecofin.gov.rw				
Organisme responsable : Ministère de l’Infrastructure Personne à contacter : Secrétaire permanent Numéro de téléphone : +250 252 582 619 Courriel : patricie.uwase@mininfra.gov.rw				
Estimations des décaissements au titre du financement supplémentaire (exercice budgétaire de la Banque/UC – en millions) [USD]				
Exercice budgétaire	2019/2020		2020/2021	
	UC	USD	UC	USD
ANNUEL	6,560	9,190	9,840	13,780
CUMULATIF	6,560	9,190	16,400	22,970

Objectif et description du développement du projet

Objectif initial du développement du projet : Initialement, la phase II du Programme d'expansion de l'accès à l'électricité (SEAP) vise à aider le Gouvernement rwandais à atteindre ses objectifs ambitieux dans le secteur de l'énergie, à savoir l'accès universel à l'énergie à Kigali, à l'horizon 2019, et à l'échelle nationale, d'ici 2024. Cet objectif assigné au SEAP-II devrait être atteint grâce à une amélioration de la fiabilité de l'approvisionnement en électricité, à un meilleur accès au réseau sur l'ensemble du territoire et à un accès accru au système hors réseau dans les provinces méridionales et occidentales.

Objectif révisé concernant l'élaboration du projet : SANS CHANGEMENT

Description du programme : En septembre 2018, le Conseil d'administration a approuvé la phase II du programme SEAP du Rwanda, avec un engagement total de 191 millions d'UC (BAD = 138 millions d'UC et FAD = 53 millions d'UC), au titre du financement dudit programme, en ayant recours à un instrument de financement axé sur les résultats. Le SEAP-II a pour objectif de soutenir les efforts entrepris par le Gouvernement rwandais pour améliorer la fiabilité de l'approvisionnement en énergie électrique ainsi que l'accès en réseau et hors réseau. Pour atteindre cet objectif, le SEAP-II a été décomposé en quatre domaines de résultats, à savoir : i) améliorer la fiabilité de l'approvisionnement en énergie électrique ; ii) améliorer l'accès au réseau des ménages et des petites et moyennes entreprises (PME), pour un usage respectivement domestique et productif ; iii) améliorer l'accès aux énergies renouvelables hors réseau ; et iv) renforcer les institutions et les capacités. Les résultats obtenus au terme de la mise en œuvre du SEAP-II initial devraient permettre à 318 166 nouveaux clients d'accéder à l'électricité, dont 193 366 raccordés au réseau et 124 800 hors réseau. L'extension et la réhabilitation du réseau de distribution, ainsi que l'amélioration de la fiabilité dans le cadre du programme SEAP-II initial, devraient contribuer à accroître l'accès des consommateurs à l'électricité sur l'ensemble du territoire.

Le financement supplémentaire proposé au titre du SEAP II permettra d'intensifier les activités entrant dans le domaine de résultats 2 (accroissement de l'accès au réseau des ménages et des PME productives, grâce à un financement supplémentaire de 16,4 millions d'UC (22,97 millions d'USD), principalement destiné aux zones rurales. L'amélioration de la couverture lumineuse dans les zones rurales devrait avoir d'importantes retombées positives pour les ménages qui n'auront plus à utiliser des torches, des lampes à mèches et des lampes-tempête. La disponibilité de l'éclairage allongera le temps d'étude des enfants à la maison et augmentera le nombre d'entreprises aux niveaux micro et macro, comme des commerces, des minoteries, des ateliers de soudure ou de couture. Les activités qu'il convient de développer au titre des résultats 2 du SEAP-II comprendront un renforcement de l'accès au réseau par l'installation de 19,7 km supplémentaires de lignes de transport à moyenne tension (MT) et basse tension (BT), l'installation de transformateurs de distribution et des compteurs prépayés pour permettre le raccordement au réseau de 200 PME et de 28 924 ménages. Le nombre de clients raccordés au réseau permettra d'évaluer le niveau d'accès supplémentaire atteint grâce au programme. Ce financement supplémentaire a fait l'objet de discussions et a été consenti de commun accord avec le gouvernement du Rwanda, et les activités convenues sont présentées en détail à l'annexe 3.

Déroptions aux politiques de la Banque	
Le Conseil d'administration a-t-il été sollicité pour approuver une dérogation à une politique ?	[] Oui [X] Non
Cette requête a-t-elle été approuvée par le Direction de la Banque ?	[X] Oui [] Non
Ce programme requiert-il de déroger à la politique de la Banque ?	[] Oui [X] Non
Informations relatives au prêt du FAD	
Monnaie du prêt	UC
Type d'intérêt	Sans objet
Taux d'amortissement	2,86 % par an, par tranches égales et consécutives semestrielles, payables à terme échu
Commission d'engagement	0,5 % par an, sur la tranche non décaissée du prêt, commencera à s'accumuler cent-vingt (120) jours après la signature de l'accord de prêt et sera exigible à terme échu.
Commission de service	0,75 % par an, sur le montant décaissé et non remboursé du prêt, sera exigible semestriellement à terme échu.
Durée	40 ans
Différé d'amortissement	5 ans

CADRE DE RÉSULTATS RÉVISÉ – FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR LE SEAP-II

Indicateurs de résultats	DLI (Oui/non)	Unité de mesure	Référence (2017/2018)	Cible finale RÉVISÉE (2021/2022)	Valeurs des cibles révisées			Fréquence	Source de données /méthode	Responsable de la collecte des données
					EB 18-19	EB 19-20	EB 20-21			
Impact										
Résultat										
Améliorer l'indice de fréquence moyenne d'interruption du service (SAIFI) sur les lignes de 30/15 kV	Non	Nombre d'interruptions/ client et par an	110 17	70,17	-8,00	-14,00	-18,00	Annuelle	Rapports trimestriels et annuels du REG/de l'EDCL/de l'EUCL. Rapport de contrôle de qualité du REG. Synthèse des activités de l'EUCL mises en œuvre	MININFRA et MINECOFIN
Améliorer l'indice du temps moyen d'interruption du service par client (SAIDI) sur les lignes de 30/15 kV	Oui/DLI	Minutes/abonné et par an	20,85	14,85	-1,20	-2,10	-2,70	Annuelle	Idem	MININFRA et MINECOFIN
Nombre de nouveaux ménages raccordés au réseau, dont 52 % sont des femmes	Oui /DLI	Nombre	485 994	706 202 (+28 954)	120 000	53 003 (+11 582)	47 205 (17 372)	Annuelle	Idem	MININFRA et MINECOFIN
Nombre d'abonnés productifs supplémentaires	Oui /DLI	Nombre	4 176	6488 (+200)	734	1317 (+80)	261 (+120)	Annuelle	Idem	MININFRA et MINECOFIN
Réduire les pertes totales du système	Non	Pourcentage	19,6 %	17,0%	-0,65%	-0,65%	-0,65%	Annuelle	Idem	MININFRA et MINECOFIN
Nombre de nouveaux ménages équipés de systèmes solaires domestiques (SHS), dont 52 % de femmes	Oui /DLI	Nombre	241 451	366,251	18,720	68,640	37,440	Annuelle	Idem	MININFRA et MINECOFIN
Produits										
Installation de systèmes de contrôle et d'acquisition de données et du système de gestion de la distribution (SCADA/DMS)	Oui /DLI	Installation du système de gestion de la distribution (DMS)	AUCUN DMS	DMS installé et rendu opérationnel	Le contrat signé avec le fournisseur	Équipement installé	DMS rendu opérationnel	Annuelle	Idem	EUCL
Longueur supplémentaire des lignes d'alimentation BT construites	Non	Circuit-km	12 356	19 683 (+10)	4 218	1 645 (+4)	1 463 (+6)	Annuelle	Idem	MININFRA et MINECOFIN
Longueur supplémentaire de lignes d'alimentation MT (30/15 kV) construites ou modernisées	Oui /DLI	Circuit-km	5 204	6 008 (+9,17)	248	477 (+4)	80 (+5,17)	Annuelle	Idem	MININFRA et MINECOFIN
Nombre total de personnes bénéficiant d'une formation technique sur la planification, la gestion des projets, etc. dans le cadre du programme, dont 30 % de femmes	Non	Nombre	365	2 180	708	756	716	Annuelle	Rapports annuels et trimestriels du REG, liste des personnes formées, contrat des experts recrutés	MININFRA et MINECOFIN
Nombre total de personnes bénéficiant d'une formation sur la gestion financière dans le cadre du projet, dont 30 % de femmes	Non	Nombre	10	83	23	30	30	Annuelle	Idem	MININFRA et MINECOFIN
Nombre total de personnes bénéficiant d'une formation sur les sauvegardes dans le cadre du programme, dont 30 % des femmes	Non	Nombre	309	1 769	553	608	608	Annuelle	Idem	MININFRA et MINECOFIN
Autres										

Indicateurs de résultats	DLI (Oui/non)	Unité de mesure	Référence (2017/2018)	Cible finale RÉVISÉE (2021/2022)	Valeurs des cibles révisées			Fréquence	Source de données /méthode	Responsable de la collecte des données
					EB 18-19	EB 19-20	EB 20-21			
Approbation du Plan stratégique du secteur de l'énergie (PSSE)	Non	Sans objet	Projet d'ESSP	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	MININFRA	MININFRA
Approbation du Plan national d'électrification (NEP)	Non	Sans objet	Projet de NEP	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	REG et MININFRA	REG et MININFRA
Mise en œuvre du programme annuel approuvé de renforcement des capacités et d'assistance technique	Oui/DLI	Sans objet	Problème lié à la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités et de l'assistance technique	Programme approuvé d'assistance technique et de renforcement des capacités mis en œuvre	Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités et d'assistance technique au titre de l'exercice 2018/19	Mise en œuvre du programme approuvé de renforcement des capacités et d'assistance technique au titre de l'exercice 2019/20	Mise en œuvre du programme approuvé de renforcement des capacités et d'assistance technique au titre de l'exercice 2020/2021	Annuelle	MININFRA et MINECOFIN	MININFRA et MINICOFIN
Recrutement d'une agence de vérification indépendante (IVA)	Oui /DLI	Sans objet	Aucune IVA	Cahier des charges approuvé par la Banque et l'IVA désignée	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	MININFRA et MINECOFIN	MININFRA et MINECOFIN

Note : (1) DLI: Indicateurs de décaissement

1. INTRODUCTION

1.1. Le présent rapport d'évaluation synthétique est soumis à l'approbation du Conseil d'administration pour l'octroi, à la République du Rwanda, d'un financement supplémentaire, d'un montant de 16,4 millions d'UC, prélevé sur les ressources du Fonds africain de développement (FAD) et qui servira à la mise en œuvre de la phase II du programme « Expansion de l'accès à l'électricité » (SEAP II – Numéro de programme : P -RW-FA0-008). Ce financement représente 7,3 % de l'engagement total de la Banque africaine de développement (BAD), soit 191 millions d'UC. Sur ce montant, la BAD apportera 165,59 millions d'euros (138 millions d'UC) (prêt n° 2000200003102) et le FAD 53 millions d'UC (prêt n° 2100150040243).

1.2. Le 27 septembre 2018, les Conseils d'administration de la BAD et du FAD ont approuvé le SEAP II (financement axé sur les résultats)¹, afin de soutenir les efforts entrepris par le Gouvernement rwandais pour améliorer la fiabilité de l'approvisionnement en électricité et accroître l'accès au réseau et hors réseau à Kigali et dans les provinces méridionales et occidentales. Le SEAP II permet d'apporter 8,1 % du montant total du financement (soit 1,909 milliard d'USD) requis non seulement pour l'extension et la réhabilitation du réseau de distribution, mais également pour l'amélioration de la fiabilité, dans le but de contribuer à l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2024. Une fois achevé, le SEAP II devrait permettre à 318 166 nouveaux clients d'avoir accès à l'électricité, dont 193 366 en réseau et 124 800 hors réseau. Le programme comprend quatre (4) domaines de résultats, à savoir :

- Le domaine de résultats 1 : améliorer la fiabilité de l'approvisionnement en électricité en octroyant un montant de 53,57 millions d'UC (28,05 %) ;
- Le domaine de résultats 2 : améliorer l'accès au réseau pour un usage domestique et productif, en octroyant un montant de 125 millions d'UC (65,48 %) ;
- Le domaine de résultats 3 : renforcer l'accès aux énergies renouvelables hors réseau, en octroyant un montant indicatif de 7.26 millions d'UC (3,80 %) ;
- Le domaine de résultats 4 : renforcer les institutions et les capacités en octroyant un montant total de 5,09 millions d'UC, dont 2,67 % pour le Bureau de l'auditeur général (OAG) qui fera office d'agence indépendante de vérification (IVA).

1.3. Le prêt est effectif depuis le mois de décembre 2018 et la mise en œuvre du projet se déroule conformément au calendrier, le premier versement anticipé ayant été effectué le 21 décembre 2018.

1.4. Le financement supplémentaire proposé vise à améliorer l'accès à l'électricité dans les zones rurales tout en conservant la dynamique du SEAP-II en cours d'exécution et en mettant l'accent sur les branchements dans les zones rurales afin d'accroître les activités socioéconomiques et à améliorer la qualité de vie des entreprises aux niveaux macro et micro, notamment l'exploitation de minoteries, de salons de coiffure, de centres de reprographie,

¹ ADB/BD/WP/2018/188 – ADF/BD/WP/2018/138

d'ateliers de soudure, de kiosques, de bars, de petites exploitations minières, de restaurants, etc. Les entreprises existantes profiteront également de la disponibilité de l'énergie électrique pour se développer, grâce à la prolongation de leurs heures d'ouverture ou à la diversification de leur gamme de produits et services. En outre, les centres de santé et les services sociaux et administratifs de Ndama et de Rwambiharamba, qui doivent être raccordés au réseau dans le cadre du financement supplémentaire, verront leurs conditions de travail et les prestations de soins aux patients s'améliorer ; le raccordement à l'électricité rendra possible l'utilisation de réfrigérateurs pour la conservation des vaccins et d'autres matériels de laboratoire et de santé. Mieux, pour les usagers, ces raccordements réduiront surtout les coûts de l'électricité, puisque de nombreux ménages ruraux payent généralement jusqu'à trois fois plus pour satisfaire leurs besoins, dans ce domaine, en utilisant des groupes électrogènes portables fonctionnant au diesel.

1.5. Le domaine de résultats 2, du programme SEAP II initial, vise à accroître le nombre de clients qui sont alimentés à partir du réseau en raccordant 318 166 nouveaux ménages et 2 112 PME, alors que le financement supplémentaire prévoit 28 954 nouveaux ménages et 200 PME, portant ainsi le nombre total de nouveaux clients raccordés à 347 120 et 2 312 respectivement, au terme du programme (voir figure 1). À la fin de ce programme, environ 70 % des nouveaux clients résideront dans les zones rurales.

1.6. L'intensification de ces activités est au cœur des objectifs du Plan stratégique du secteur de l'énergie (PSSE – 2018-2024) du Gouvernement rwandais. Étant donné que ces activités feront partie du domaine de résultats 2, les décaissements seront, contrairement aux dépenses, basés de nouveau sur la réalisation des produits / résultats améliorés et tangibles, indiqués dans la section 1.4 ci-dessus et dans un cadre logique.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE

2.1. CONTEXTE

2.1.1. Les réalisations dans le secteur de l'énergie font partie des grandes réussites du Rwanda. Le pourcentage de raccordement au réseau est passé de 6 % en 2009 à 36 % en août 2018 ; l'accès hors réseau a plus que doublé pour atteindre 11,6 % ; le nombre de nouveaux raccordements par an (financés grâce au SEAP-I et II et aux partenaires de développement) a doublé, passant de 74 000 en 2012 à 154 000 en 2018, ce qui situe le taux d'électrification national à 47,6 %.² À la fin de l'année 2018, le taux de raccordement au réseau était de 100 % pour les hôpitaux, de 92,1 % pour les centres de santé, de 94,5 % pour les bureaux administratifs et de 77,2 % pour les établissements d'enseignement primaire et secondaire. Ces raccordements se poursuivent parallèlement à la mise en œuvre d'autres mesures visant à réduire les tarifs appliqués aux ménages à faible revenu. Le niveau de subvention du Gouvernement rwandais au secteur énergétique baisse chaque année et les pouvoirs publics mènent actuellement une étude sur le coût de l'électricité, qui servira de base à la révision de sa politique concernant les catégories tarifaires, dans le but d'accorder des subventions croisées.

² République du Rwanda, ministère de l'Infrastructure, PSSE.

2.1.2. En outre, ce pays a progressé à pas de géant vers l'amélioration de l'efficacité du secteur de l'énergie, ce qui a abouti à la restructuration des principales institutions en charge de ce secteur. En 2014, le Gouvernement rwandais a créé un groupe distinct, *Rwanda Energy Group (REG)*, une société de portefeuille comprenant deux filiales, à savoir *Energy Utility Corporation Limited (EUCL)* et *Energy Development Corporation Limited (EDCL)*. EUCL est chargée des opérations quotidiennes de production, de transport, de distribution et de vente d'électricité aux clients finaux. Quant à EDCL, elle est responsable de l'intensification de la distribution, du raccordement et de l'accès, du développement des nouvelles ressources énergétiques et de l'exécution des plans de développement de l'énergie à moindre coût. Ces réformes portent leurs fruits puisque la capacité de production de l'électricité a triplé, passant de 76 MW en 2010 à 218 MW en juin 2018 (dont 45,1 % à partir de l'hydroélectricité ; 26,7 % source thermique (LFO et HFO) ; 6,9 %, de la tourbe et 5,6 %, de l'énergie solaire, 13,2 %, du méthane et 2,5 %, des importations). Le Rwanda a également accompli des progrès appréciables pour faire figure de pionnier en Afrique, dans sa démarche visant à maximiser les financements pour le développement, avec un total de 14 producteurs d'électricité indépendants qui fournissent actuellement de l'énergie à la REG (environ 52 % de la capacité de production est détenue par le secteur privé). Par ailleurs, huit projets de production d'énergie sur neuf, dont la mise en service est prévue entre 2019 et 2024, sont les fruits d'investissements du secteur privé.

2.1.3. Les institutions restructurées (REG et ses filiales) mettent en œuvre le SEAP II, dont les objectifs sont atteints avec l'assistance d'autres partenaires de développement, notamment l'UE, la JICA, la Banque mondiale et la GIZ. Par exemple, la Banque mondiale soutient une opération en faveur de politiques de développement devant permettre d'atténuer la hausse prévue des transferts financiers, en améliorant l'efficacité opérationnelle, l'accessibilité et la responsabilité du service de distribution de l'électricité. Cette opération constitue une base solide pour atteindre les résultats escomptés du financement supplémentaire dans le cadre du SEAP-II, étant donné qu'elle vise une meilleure planification des investissements dans la production d'énergie, cette planification étant souvent incompatible avec les principes de planification au moindre coût, les processus de passation de marchés et les faibles possibilités d'augmentation des tarifs, en raison des coûts déjà élevés de l'électricité. JICA, à travers ses programmes, entend améliorer la fiabilité de l'approvisionnement en électricité et augmenter l'accès au réseau et les autres interventions. Cette approche à plusieurs volets qui est mise en œuvre de concert avec d'autres partenaires de développement et le secteur privé, constitue le meilleur moyen d'optimiser les plans ambitieux du Rwanda, en matière d'électrification rapide, d'extension des réseaux d'électricité et d'amélioration de la performance du secteur de l'énergie au titre du PSSE.

2.1.4. Le Gouvernement du Rwanda a mis en place un régime de subventions d'un montant de 57 millions d'USD pour l'exercice 2015-2016 uniquement, de manière à garantir des prix abordables pour la fourniture d'électricité et à renforcer le tissu industriel naissant. Ces transferts financiers vers le sous-secteur de l'électricité diminuent progressivement, chaque année, et servent à couvrir la différence entre le coût moyen de production de l'électricité et le tarif moyen à 0,21 USD/kWh par unité vendue. Grâce aux subventions, le régime tarifaire annoncé en fin août 2018 est fixé à 0,09 USD/kWh (80 RWF/kWh) pour les grandes industries ayant des coûts fixes, 0,14 USD/kWh (126 FRW/kWh) – un tarif uniforme pour les petites industries, 0,21 USD/kWh (192 FRW/kWh) pour les usages domestique et commercial, et 0,10 USD/kWh (89 FRW), un tarif préférentiel, pour les consommateurs d'électricité vulnérables, ce qui représente une baisse par rapport au régime tarifaire de janvier 2017. La

RURA mène actuellement une nouvelle étude sur les coûts de service dans le but d'ajuster progressivement les tarifs de manière à atteindre des niveaux reflétant les coûts et d'optimiser les subventions croisées. Un nouveau régime tarifaire est prévu pour la fin de l'exercice 2018-2019.

2.1.5. La démarche du Rwanda en matière d'accès universel et abordable à l'électricité est exemplaire, parce qu'elle revêt un caractère innovant et qu'elle considère les solutions hors réseau comme une option viable pour les ménages à faible revenu, qui vivent dans des zones reculées, tout en cherchant à élargir le réseau de manière responsable sur le plan financier. C'est à cet égard que le Gouvernement rwandais a décidé d'utiliser le solde de son allocation au titre de la quatorzième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD-14), pour combler les lacunes du programme SEAP-II et maintenir le rythme de la réalisation de ses objectifs dans le secteur de l'énergie. Le financement supplémentaire, consenti au titre du SEAP-II, incitera donc les pouvoirs publics à utiliser des modèles d'électrification de pointe et des outils géospatiaux modernes pour trouver les moyens idoines d'élargir l'accès à l'électricité.

2.1.6. Malgré les progrès enregistrés par le Rwanda dans le secteur de l'énergie, le pays rencontre encore un certain nombre de problèmes l'empêchant de parvenir à un accès universel à l'électricité abordable, durable et fiable à l'horizon 2024. Le Conseil d'administration a donc décidé d'approuver le SEAP II pour remédier à certaines contraintes liées à l'offre et à la demande dans ce secteur. Le financement supplémentaire proposé permettra, par ailleurs, au Gouvernement rwandais d'intensifier ses activités en vue d'améliorer, de façon générale, l'accès sur l'ensemble du territoire. Cet effort est soutenu par les contributions d'autres partenaires de développement, par le biais de mesures en cours prises pour améliorer l'efficacité opérationnelle et la qualité des services de fourniture d'électricité, ce qui aurait pour conséquence, à terme, une réduction du coût des services et une augmentation des recettes des services publics d'électricité. C'est dans ce contexte que le financement supplémentaire contribue à aider le gouvernement à équilibrer l'offre et la demande dans ce secteur, en mettant l'accent sur les raccordements à l'électricité afin d'étendre considérablement la couverture aux communautés mal desservies.

2.2. JUSTIFICATION DU FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE

2.2.1. Le financement supplémentaire proposé au titre du SEAP II représentera une étape importante qui vise à accompagner les efforts déployés par le Gouvernement du Rwanda pour accélérer la mise en œuvre du PSSE de manière fondamentale, comme cela est expliqué ci-après. Il convient de noter que, dans le programme initial (SEAP-II), un financement supplémentaire de 16,4 millions d'UC avait été prévu (voir tableau 2.3 du REP) pour lever l'incertitude concernant la pleine mobilisation des ressources.

2.2.2. Au lancement et au cours de la phase initiale de mise en œuvre de SEAP-II, le gouvernement avait constaté que les activités comportaient de graves insuffisances qui, si elles n'étaient pas compensées à ce stade, ne permettraient pas à certaines communautés rurales vivant dans des poches se trouvant dans les zones de projets prévues, d'accéder à l'électricité. Il est nécessaire, en particulier, de prolonger la ligne d'alimentation de Kabarondo-Kayanza-Kiziguro (KKK) dans le cadre de l'activité A2-2, afin d'alimenter l'important centre de santé de Ndama et le Projet de développement intégré de Rwabiharamba, situé dans le district de Nyagatare, qui compte pas moins de 400 ménages. Procéder au raccordement, à différentes périodes, de 28 954 nouveaux clients, dont un centre de santé et 200 PME, ne sera pas rentable

et va différer les retombées positives escomptées pour les communautés rurales concernées. En conséquence, le Gouvernement rwandais a adressé une requête à la Banque et octroyé des ressources supplémentaires, au titre de l'allocation basée sur la performance, afin de combler les lacunes recensées dans les zones cibles du SEAP-II. L'approbation rapide de la demande permettra aux activités qui n'ont pas été prévues de bénéficier des économies d'échelle, réalisées simultanément lors de l'acquisition en gros d'équipements, de matériels, de services et de travaux, dans le cadre du SEAP II, et de veiller à ce que les activités recensées soient menées à bien pendant la durée de vie du SEAP II.

2.2.3. À ce jour, la Banque a octroyé plus de 220 millions d'UC pour améliorer l'accès à l'électricité au Rwanda et financer d'autres projets clés dans le secteur de l'électricité. La première intervention connexe de la Banque, au Rwanda, a atteint un taux de réalisation de plus de 90 % et l'évaluation de la performance de la mise en œuvre a été jugée satisfaisante. À ce jour, 318 564 km de lignes MT, 581 806 km de lignes BT et deux sous-stations de distribution d'électricité ont été construits. De plus, 69 écoles, 11 centres de santé, 52 bureaux administratifs et 18 500 ménages ont été raccordés au réseau. Compte tenu de ces résultats satisfaisants, le Gouvernement a affecté 191 millions d'UC à ses opérations du FAD-14, dans le cadre du programme SEAP II au titre de l'instrument de financement axé sur les résultats. Cet instrument a permis de renforcer les systèmes nationaux de mise en œuvre des projets et s'est avéré rentable et efficace pour l'exécution des projets et l'affectation des ressources, comme cela est démontré ci-après. Moins d'un an après la mise en œuvre du SEAP-II, des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne les indicateurs liés aux décaissements (DLI) envisagés, de sorte que, d'ici janvier 2019 :

- 36 % des 110 000 raccordements au réseau électrique prévus, soit 34 694 ménages et 96 PME, ont été faits ;
- 11 % de la cible en matière d'accès hors réseau, soit à 28 984 ménages, ont reçu des systèmes solaires domestiques (y compris des systèmes distribués à la fois par le secteur privé et par le gouvernement) ;
- l'indice de fréquence d'interruption moyenne du système (SAIFI) a été réduit à 101,7 contre 110,17 en juin 2018, et l'indice de durée moyenne d'interruption du système (SAIDI) a été réduit à 16,55 contre 20,85 en juin 2018, dans le cadre de l'amélioration de la fiabilité du système.

Au nombre des autres réalisations notables figurent : i) l'approbation du plan stratégique du secteur de l'énergie (PSSE), ii) l'approbation du plan national d'électrification (PNE) destiné à faire la distinction entre l'électrification nationale en réseau et hors réseau, iii) la désignation de l'agence de vérification indépendante (IVA), iv) la mise en place de l'unité technique du financement axé sur les résultats et le recrutement du personnel des départements financiers de l'EUCL et de l'EDCL. Une présentation détaillée des réalisations du SEAP-II, à ce jour, figurent à l'annexe 4.

2.2.4. La rapidité avec laquelle le Gouvernement rwandais met en œuvre les mesures convenues, au titre du programme SEAP II témoigne du ferme engagement des pouvoirs publics à obtenir des résultats tangibles sur le terrain, et justifie que le financement axé sur les résultats serve d'élément incitatif à l'électrification du Rwanda. En outre, les ressources du financement supplémentaire seront orientées vers des activités durant lesquelles l'entrepreneur est sur le terrain pour mettre la dernière main à l'installation de la ligne d'alimentation de la

sous-station de KKK, dans le district de Nyagatare au Rwanda. Cette activité ne nécessitant pas de temps de mobilisation, le centre de santé sera donc rapidement raccordé au réseau. L'électrification du centre de santé et des autres installations sociales de cette communauté, qui est actuellement dépourvue d'électricité, aura probablement d'importantes retombées positives sur le plan socioéconomique et améliorera les moyens de subsistance grâce au renforcement de l'activité économique.

2.2.5. Le financement supplémentaire sera également bénéfique pour l'administration régionale, car il permettra non seulement de rationaliser les dépenses sans compromettre la qualité du service, mais également de réduire les coûts d'exploitation liés au raccordement de clients supplémentaires. Ce financement vise également à donner la priorité au raccordement au réseau d'industries – grosses consommatrices d'énergie – et de PME, pour réduire le coût des activités commerciales dans le pays. En plus de sa contribution à hauteur de 13 % aux 3,3 milliards d'USD nécessaires à la réalisation des objectifs généraux du PSSE, le Gouvernement rwandais mobilise des ressources (sous forme de prêts et de dons) auprès d'autres partenaires de développement. Toutefois, dans le cadre de ce financement supplémentaire, les ressources du FAD ont été utilisées de manière plus efficace en raison du choix du moment, des besoins et de l'emplacement. Ce financement permettra donc d'accroître les ressources du SEAP-II, destinées à fournir les réserves budgétaires requises pour parvenir à l'accès universel, de manière abordable, durable et fiable, à l'énergie électrique.

2.2.6. Le financement supplémentaire contribuera directement à atteindre un des résultats escomptés, figurant dans le Document de stratégie pays du Rwanda et les aspirations du New Deal pour l'énergie en Afrique, dont l'objectif est de favoriser la transformation du secteur de l'énergie sur le continent, en augmentant la production de l'énergie, en renforçant son accès, en améliorant l'accessibilité financière, la fiabilité et l'efficacité énergétique. Par ailleurs, le financement supplémentaire prend en compte les priorités énoncées dans les domaines thématiques « Éclairer et électrifier l'Afrique » et « Améliorer la qualité de vie des populations africaines ». L'investissement en capital de la Banque va au-delà du financement, car il contribue au transfert des connaissances et aux meilleures pratiques recommandées à l'échelon international, tout en renforçant les capacités institutionnelles.

2.2.7. Conformément aux directives relatives au financement axé sur les résultats, un financement supplémentaire ne devrait être octroyé uniquement pour : a) d'importantes modifications inopinées de paramètres de dépenses nécessaires pour atteindre les résultats initiaux du programme ou des DLI, ou b) des résultats nouveaux ou modifiés à prendre en compte dans des DLI, nouveaux ou modifiés, et qui visent à améliorer les effets ou l'efficacité du développement et la durabilité du programme initial grâce à des mesures de sauvegardes environnementales, sociales et climatiques. La décision relative au financement supplémentaire devrait se fonder sur les mêmes considérations que celles relatives au financement initial du programme.

Compte tenu de l'objectif qui est d'accroître le taux d'accès à l'électricité dans le pays, le Gouvernement rwandais se propose de consacrer le reliquat de son allocation, au titre du FAD-14, à l'accélération de son programme d'accès à l'électricité. À cet égard, le financement axé sur les résultats est l'instrument qui convient le mieux.

3. MODIFICATIONS PROPOSÉES

3.1. OBJECTIFS

3.1.1. Les objectifs et la conception initiaux du SEAP II ne seront pas modifiés. L'unique changement apporté au domaine de résultats 2 consistera à intensifier les activités. Les objectifs du financement supplémentaire proposé seront donc identiques à ceux du programme SEAP II initial. À ce titre, aucune modification ni mise à jour n'a été proposée pour les évaluations technique, fiduciaire, sociale et environnementale et pour la parité hommes-femmes, contenues dans le REP présenté au Conseil en septembre 2018.

3.2. INDICATEURS LIÉS AU DÉCAISSEMENT (DLI) ET CADRE DES RÉSULTATS

3.2.1. Dans le cadre du SEAP II, les quatre DLI (énumérés à la section 1.2) ont été élaborés, en accord avec le gouvernement, à partir du cadre des résultats du programme et de la chaîne de résultats. Aux termes du financement supplémentaire proposé, le cadre des résultats du SEAP II a été actualisé de manière à indiquer les activités renforcées au titre du domaine de résultats susmentionné afin de tenir compte des 28 954 nouveaux ménages, des 200 PME raccordées à des fins productives et des 19,7 km de lignes d'alimentation (30/15 kV). Les DLI seront liés aux réalisations à hauteur de 40 et 60 %, respectivement pour les années 2019/2020 et 2020/2021.

3.2.2. La réalisation des activités est intégrée dans le DLI 2 du SEAP II et les décaissements seront effectués conformément au calendrier approuvé au départ et qui figure dans le rapport d'évaluation du SEAP II. De même, la durée et la fin du financement supplémentaire correspondront à la période initiale de mise en œuvre du programme, comme le montre la matrice révisée des DLI présentée à l'annexe 2. Des informations détaillées sur les DLI, y compris les modalités de décaissement et les protocoles de vérification, figurent à l'annexe II.

3.3. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

3.3.1. Ce dispositif et ces modalités sont conformes au rapport d'évaluation de projet (REP) initial qui prévoit que le REG et ses filiales se chargeront de la mise en œuvre du programme. Étant donné que le financement supplémentaire ne concerne que le domaine de résultats 2 actuellement mis en œuvre par EDCL, cette dernière poursuivra sa mission dans le cadre de ce financement. Le ministère des Infrastructures (MININFRA), conjointement avec le ministère des Finances et de la Planification économique (MINECOFIN), continuera à assurer la surveillance et à donner des orientations stratégiques globales.

3.4. DÉPENSES DU PROGRAMME

3.4.1. Les dépenses du programme SEAP II seront pratiquement les mêmes, à l'exception des activités relevant du domaine de résultats 2, qui comprendront la construction de lignes d'alimentation à MT et à BT (30 et 15 kV), l'installation de transformateurs de distribution et l'installation de compteurs prépayés, comme cela est indiqué dans l'annexe 3 et résumé dans les figures 1 et 2 ci-après:

- le prolongement de 9,17 km de lignes MT et de 10 km de lignes BT, à partir du poste de commutation de Gabiro jusqu'aux villages de Ndama et Rwabiharamba dans le district de Nyagatare, estimée à 0,31 million d'UC, pour électrifier le centre de santé de Ndama, le village modèle du *Rwabiharamba Integrated Development Project* (IDP) et les communautés environnantes ;
- le raccordement de 200 autres PME, dont le coût est estimé à 2,12 millions d'UC ;
- le raccordement de 28 954 nouveaux ménages, dont le coût est estimé à 13,97 millions d'UC.

Figure 1 : Dépenses relatives au financement supplémentaire au titre du domaine de résultats 2

Domaines de résultats et DLI		Unité	Octroi d'un financement supplémentaire, par domaine et par DLI	% d'octroi par domaine et par DLI	Octroi d'un financement supplémentaire BAD/FAD		FAD
					EB 2019/2020	EB 2020/2021	
Total du financement axé sur les résultats 2018-2022		Millions d'UC					
Domaine de résultats 2 : Améliorer l'accès au réseau à des fins domestiques et productives		Millions d'UC	16,400	100 %	6,560	9,840	16,400
DLI -2.1	Nombre de nouveaux ménages raccordés au réseau, dont 52 % de femmes	Millions d'UC	13,956	85 %	5,582	8,374	13,956
DLI -2.2	Nombre de PME supplémentaires, raccordées au réseau	Millions d'UC	2,132	13 %	0,853	1,279	2,132
DLI -2.3	Longueur supplémentaire de lignes de distribution MT (30/15 kV) installées ou modernisées	Millions d'UC	0,312	1,9 %	0,125	0,187	0,312

Figure 2 : Activités couvertes par le financement supplémentaire au titre du domaine de résultats 2

	Domaines de résultats 2: Améliorer l'accès à l'électricité hors réseau des ménages et à des fins productives I		Lieu
A2-1	Investissement dans Kicukiro, Nyarugenge, Gasabo, qui permettra de raccorder 51 254 ménages, 55 km de ligne MT, 2 127,13 km de BT, et 115 transformateurs	Programme d'accès à 100 % pour la ville de Kigali	Provinces de Kigali dans les districts de Nyarugenge, Kicukiro et Gasabo
A2-2	Extension de la ligne d'alimentation KKK vers la station de	Extension de la ligne MT afin d'améliorer l'accès dans la zone et accroître les recettes du REG	La Province de l'Est dans les districts de Kayanza, de Ngoma et de Gabiso
A2-2 (FS)	Financement supplémentaire (0,43 M USD)	Prolongation de 9,17 km de MT et 10 km de BT de KKK à Ndama HC et le village de développement intégré de Rwabiharamba IDP village	District de Nyagatare
A2-3	Ligne monoterne à 30 kV de Nyagasozi-Kavumu	Prolongation de 36 km de la ligne d'alimentation en électricité des cellules de Nyagasozi et de Kavumu dans le district de Musanze	Province du Nord du district de Musanze
A2-4	Ligne 30 kV à double circuit reliant Bugerera à l'aéroport	Prolongation de 8 km de la ligne d'alimentation jusqu'à l'aéroport de Bugesera	Province de l'Est du District de Bugesera
A2-5	Investissement à des fins productives	Raccordement de 2 112 clients en vue d'un usage productif	Dans tout le pays
A2-5 (FS)	Financement supplémentaire (2,98 M USD)	200 PME consommatrices supplémentaires	Dans tous le pays
A2-6	Ligne à double circuit de 30 kV	Prolongation de 9,3 km de ligne d'alimentation au projet d'élevage bovin de Gako	Province Est du District de Bugesera
A2-7	Ligne à double circuit de 30 kV (de Gabiso Ss à Gabiso ferme commerciale)	Nouvelle ligne de distribution de 30 kV de 43 km jusqu'à la ferme commerciale de Gabiso	Province Est du District de Gatiso
A2-S	140 000 compteurs prépayés, poteaux, câbles et autres accessoires nécessaires au branchement des ménages.	140 000 ménages seront raccordés au réseau électrique, y compris les connexions intercalaire	Dans tout le pays
A2-S (FS)	Financement supplémentaire (19,57 M USD)	28 954 ménages raccordés au réseau électrique, y compris les connexions intercalaire	Dans tous le pays

3.4.1. Ainsi, ces nouvelles activités couvertes par le financement supplémentaire augmenteront considérablement le nombre de cibles globales du programme pour la période 2021/2022, comme énuméré ci-dessous et présenté dans la figure 2 ci-après :

- Le nombre de nouveaux ménages prévus, raccordés au réseau, augmentera et passera de 677 248 à 706 202 ;
- Le nombre d'utilisateurs productifs prévus, raccordés au réseau sera revu à la hausse et passera de 6 288 à 6 488 ;
- La longueur totale des lignes d'alimentation MT augmentera, passant de 5 999 à 6 008 km ;
- La longueur totale des lignes d'alimentation BT passera de 19 673 à 19 683 km.

Figure 3 : Objectifs révisés du SEAP II en raison du financement supplémentaire

Indicateurs de résultats	DLI(Oui/non)	Unités de mesure	Référence (2017/2018)	Cible finale (2021/2022)	Financement supplémentaire	Cible finale REVISÉE (2021/2022)
Impact						
Résultats						
Nombre supplémentaire de nouveaux ménages clients raccordés au réseau, dont 52 % de femmes	Oui/DLI	Nombre	485,994	677,248	+28954	706,202
Nombre supplémentaire de clients faisant un usage productif de l'électricité, raccordés au réseau.	Oui/DLI	Nombre	4,176	6,288	+200	6,488
Produit						
Longueur supplémentaire de lignes de distribution BT construites	Non	Circuit-km	12,356	19,673	+10	19,683
Longueur supplémentaire de lignes de distribution MT (30/15 kV) construites ou modernisées	Yes/DLI	Circuit-km	5,204	5,999	+9.17	6,008

3.5. PROTOCOLE DE VÉRIFICATION

3.5.1. En septembre 2018, aucune modification n'avait été apportée au protocole de vérification du REP approuvé par le Conseil d'administration. Cette vérification sera effectuée chaque année, conformément au calendrier du programme SEAP II initial.

4. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

4.1. ÉVALUATION TECHNIQUE

4.1.1. Pertinence stratégique : Les activités couvertes par le financement supplémentaire correspondent toujours à celles prévues dans le programme SEAP II initial. Elles soutiendront plus précisément les efforts déployés par le gouvernement en vue fournir des services de distribution de l'électricité adéquats, fiables et abordables, dans le but de stimuler la croissance, tout en réduisant les inégalités et la pauvreté pour permettre au Rwanda de devenir un pays à revenu intermédiaire supérieur, à l'horizon 2035.

4.1.2. Viabilité technique : Le financement supplémentaire concerne toujours les activités principales du REG, à savoir, l'accroissement de la distribution de l'électricité et le raccordement du dernier kilomètre. EDCL, qui met en œuvre une partie du SEAP II, restera le seul organisme d'exécution des activités liées à ce financement, sa direction et son personnel ayant fait la preuve de leur capacité technique et organisationnelle à mettre en valeur les ressources en vue de la distribution de l'électricité. En outre, EDCL a obtenu de bons résultats dans la mise en œuvre des projets financés par la Banque et a fait montre de réelles capacités internes en matière de planification, de conception, de construction et de supervision des réseaux de distribution de l'électricité. Par conséquent, elle devrait pérenniser les bons résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes SEAP-II et SEAP II au titre du financement supplémentaire. Certes, EDCL possède l'expérience requise et les compétences idoines pour exécuter le programme bénéficiaire de ce financement et s'y attèle dans le cadre du SEAP II initial, mais il est important cette compagnie renforce cette capacité en vue obtenir des résultats efficaces et en temps voulu, dans le cadre de ce programme en raison de l'intensification des activités. À cet égard, le Gouvernement rwandais accélérera le recrutement des assistants techniques dont il a besoin et qu'il a identifiés dans le cadre du programme SEAP II initial.

4.2. ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

4.2.1. L'analyse économique et financière du financement supplémentaire cadre avec le programme initial. Les activités auront une grande influence sur le secteur et se traduiront par des gains financiers pour les services publics. Selon les projections, les avantages financiers et les coûts connexes seront conformes aux fondamentaux socioéconomiques et

macroéconomiques du Rwanda. L'analyse financière actualisée faite dans le cadre de ce financement, indique une valeur actualisée nette (VAN) de 159 millions d'USD, à un taux d'actualisation réel de 6 %. Le taux de rentabilité interne (TRI) est de 8,7 % en termes réels et il est par conséquent supérieur au coût moyen pondéré du capital du REG, qui tourne autour de 6 % en termes réels. Ce chiffre correspond à un ratio coût de l'énergie/tarif plus élevé au Rwanda. La principale conclusion à en tirer est que le financement supplémentaire au titre du SEAP-II est également viable sur le plan économique d'un point de vue national, avec une valeur économique actuelle nette (VEAN) de 157 USD, par rapport au taux d'actualisation économique de 12 % et un taux de rentabilité interne de 16,7 %.

4.3. GESTION FINANCIÈRE

4.3.1 Un examen actualisé du système de gestion des finances publiques (GFP) démontre une fois de plus la pertinence du financement supplémentaire avec une note globale de risque fiduciaire « modéré » qui couvre la passation de marchés, de la gestion financière et de la gouvernance. Plus particulièrement, l'évaluation de la gestion financière de l'opération a conclu que les systèmes de gestion financière du programme étaient acceptables pour la mise en place du financement axé sur les résultats et qu'ils garantissent, de façon raisonnable, que le produit de ce financement sera utilisé à bon escient, de manière économique, efficace, responsable et transparente.

4.4. PASSATION DE MARCHÉS

4.4.1. Une évaluation actualisée du système national de passation de marchés permet de conclure que le cadre juridique et réglementaire du Rwanda repose sur les principes fondamentaux de la passation des marchés publics que sont, l'économie, l'efficacité, la transparence et l'équité. Le risque général perçu dans ce domaine reste modéré ; le système de passation de marchés est généralement solide et s'appuie sur un mécanisme de surveillance et des systèmes de responsabilisation fiables, pouvant permettre à ce pays d'optimiser l'utilisation des ressources et de veiller à l'utilisation efficace et transparente des fonds publics. Par conséquent, en conformité avec la « Politique et la méthodologie de passation de marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque », datant d'octobre 2015, et conformément à la politique de la Banque relative au financement axé sur les résultats, la procédure d'acquisition de biens, travaux et services, financée par cette institution au titre du programme de financement supplémentaire continuera d'être appliquée, dans le respect du système de passation de marchés de l'emprunteur, conformément au SEAP II.

4.4.2. De plus, le gouvernement est résolu à poursuivre la modernisation de l'organisation de la passation de marchés pour améliorer la conformité, l'efficacité, la transparence et l'équité, dans le but de mieux optimiser les ressources et contrôler la passation des marchés publics. Pour ce faire, le Rwanda a instauré une politique de modernisation et de professionnalisation de l'organisation de la passation de marchés en vue de contribuer à la réalisation de ces objectifs. Le Gouvernement rwandais a élaboré et a mis en place un système de passation des marchés publics par voie électronique à l'échelon national et à l'échelle des districts et sous-districts ; c'est le premier du genre dans la région Afrique ; ce système est étendu à tous les organismes et à tous les niveaux, couvrant ainsi toutes les catégories de passation de marchés. Par ailleurs, le gouvernement a promulgué une loi créant l'Association des professionnels de la passation de marchés [*Procurement Professionals Association*], afin de maintenir les normes professionnelles et la certification des professionnels, dans ce domaine. Toutefois, un appui adéquat au renforcement des capacités s'avère nécessaire dans les domaines de la conception

technique, de la négociation et de la gestion des contrats, en vue de garantir une exécution harmonieuse et opportune des activités de passation de marchés, envisagées dans le cadre du programme de financement axé sur les résultats au titre du SEAP II. Ces activités de renforcement des capacités font déjà partie du SEAP II et doivent être mises en œuvre conformément au calendrier convenu.

4.5. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE, ET PRISE EN COMPTE DE LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES

4.5.1. Le programme SEAP II initial a été classé dans la catégorie 2, parce que certaines de ses activités pourraient avoir des effets environnementaux et sociaux, modérées à faibles, même ces impacts peuvent être localisés et de faible ampleur. Les activités liées au financement supplémentaire ont une portée semblable à celles du SEAP II initial. Les activités proposées pourraient avoir des impacts modérés à faibles, qui ne modifient pas vraiment la catégorie générale du programme SEAP II. Une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) a été faite et ses résultats ont été publiés, le 16 août 2018, par la Banque dans le cadre du SEAP II, conformément aux exigences de la politique en matière de financement axé sur les résultats et aux systèmes de sauvegardes intégrés (SSI) de l'institution. Tous les engagements détaillés dans la SESA et le PGES du SEAP II (y compris le renforcement des capacités institutionnelles) sont valables pour le financement supplémentaire, puisqu'il n'y aura pas de changements majeurs dans le cadre environnemental et social du pays et de l'opération.

4.5.2. Conformément au système de marqueurs de genre, le projet a été classé dans la catégorie 3 dans le SEAP-II, et il n'y aura aucun changement dans le cadre y afférent.

4.5.3. Sur la base de l'impact social positif du SEAP II décrit ci-dessus, en particulier l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté, l'amélioration de l'accès pour les couches sociales défavorisées grâce à la mise en œuvre du SHS, le gouvernement du Rwanda a choisi de rétrocéder le financement additionnel sous la forme de don plutôt que sous la forme de prêt à EDCL. En outre, le programme contribuera également à la transformation socio-économique et à la croissance inclusive du pays.

4.6. COFINANCEMENT

Le Gouvernement rwandais a reçu un don d'un montant de 840 000 USD pour l'élaboration d'un projet du Fonds pour l'énergie durable en Afrique (SEFA), destiné à la mise en œuvre du programme de mini-réseau vert du Rwanda (GMG). Ce don vise à soutenir les efforts déployés par les pouvoirs publics dans le cadre de l'intensification des projets GMG, afin d'ouvrir la voie à une forte participation du secteur privé dans l'espace GMG. Ce projet porte sur l'identification, la réalisation d'études de faisabilité et l'élaboration du plan de mise en place de 20 sites solaires ou hydroélectriques, qui seront financés par la Banque, une fois achevés. Les raccordements au mini-réseau, mis en place suite à la mise en œuvre du programme GMG financé par le SEFA, contribueront à la transposition sur une plus grande échelle des objectifs des DLI 3 du SEAP-II : « Amélioration de l'accès à l'énergie renouvelable hors réseau ».

5. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

5.1. ASPECTS JURIDIQUES GÉNÉRAUX

Les documents juridiques relatifs au financement supplémentaire du SEAP-II sont, entre autres : i) un accord de prêt entre le FAD et l'emprunteur, ii) un accord subsidiaire entre l'emprunteur et l'EDCL, en vue d'octroyer le montant du produit tiré du prêt FAD, à des conditions acceptables pour le Fonds, et iii) un accord de programme entre le FAD et l'EDCL.

5.2. CONDITIONS LIEES AU FINANCEMENT PROPOSE PAR LE FONDS

5.2.1. Conditions d'entrée en vigueur : L'entrée en vigueur de l'accord de prêt sera subordonnée à la satisfaction par l'emprunteur aux conditions stipulées dans la section 12.01 des conditions générales applicables aux accords de prêt du Fonds africain de développement et aux accords de garantie de la Banque (entités souveraines).

5.2.2. Conditions préalables au premier décaissement : L'obligation pour le Fonds d'effectuer le premier décaissement au titre du financement supplémentaire sera subordonnée à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt et à la satisfaction des conditions ci-après par l'emprunteur :

- i. la signature et la soumission de l'accord subsidiaire entre l'emprunteur et l'EDCL, et dont la forme et le fond sont jugés satisfaisants par le FAD ;
- ii. la présentation des preuves que l'accord subsidiaire a été dûment autorisé par l'emprunteur et l'EDCL, et que les clauses dudit accord sont contraignantes pour les parties ;
- iii. la signature et la soumission de l'accord de programme entre le Fonds et l'EDCL sous une forme et sur un fond jugés satisfaisants par le FAD ;
- iv. la présentation des preuves, dont la forme et le fond sont jugés satisfaisants par le Fonds, y compris un rapport de vérification des résultats du programme (« RVRP ») indiquant que les DLI pour lesquels le décaissement est sollicité ont été entièrement ou partiellement réalisés (s'agissant des DLI pour lesquels un décaissement partiel est autorisé, comme spécifié dans la matrice des DLI) conformément au protocole pertinent de vérification des DLI. Le RVRP soumis par l'IWA dans le cadre des contrats de prêt initiaux peut inclure la réalisation de DLI au titre du présent contrat de prêt à condition qu'il indique clairement les activités réalisées au titre du présent contrat de prêt, et ce dans la forme et le fond jugés acceptables par le Fonds
- v. soumission d'une lettre du ministère des Finances et de la Planification économique de l'emprunteur, confirmant l'acceptation par le Bureau de l'Auditeur général de vérifier la mise en œuvre des activités liées au financement supplémentaire, telles qu'elles sont décrites dans l'Annexe I (Description du programme) du présent accord, et jointe à la lettre d'acceptation du Bureau de l'Auditeur général.

5.1.3. Condition préalable aux décaissements ultérieurs : L'obligation pour le Fonds de procéder aux décaissements ultérieurs du prêt est subordonnée à la présentation, par l'emprunteur, de preuves dont la forme et fond sont jugés satisfaisants pour le Fonds, y compris un rapport de vérification des résultats du programme attestant que le(s) dit(s) DLI pour lesquels le décaissement est sollicité ont été intégralement réalisés ou partiellement réalisés (s'agissant des DLI pour lesquels un décaissement partiel est autorisé, comme spécifié dans la matrice des DLI), conformément au protocole pertinent de vérification des DLI.

5.1.4. Respect des politiques du Fonds : Ce programme est conforme à toutes les politiques et directives en vigueur du Groupe de la Banque.

6. RECOMMANDATION

6.1. La Direction recommande au Conseil d'administration du Fonds africain de développement d'approuver un prêt FAD d'un montant maximum de 16,4 millions d'UC, à la République du Rwanda, au titre du financement supplémentaire pour le Programme de renforcement de l'accès à l'électricité II (SEAP-II), sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

ANNEXE 1 : CHAÎNE DE RÉSULTATS DU PROGRAMME ET DLI (SANS CHANGEMENT)

Domaines de résultats	Activités	Indicateurs / extrants intermédiaires	Résultats
Domaine de résultat 1 : Améliorer la fiabilité du système d'énergie électrique	- Aménagement d'une ligne de 30/15 kV - Reconduction de la ligne de distribution de 110 kV - Mise à niveau des transformateurs - Construction et raccordement des câbles d'alimentation MT - Rééquilibrage de la charge d'alimentation - Élaboration des documents d'appel d'offres, passation de marchés, installation et l'opérationnalisation du SCADA/DMS	- Nombre de transformateurs de 5 kVA et plus mis à niveau - Lignes d'alimentation construites - Réduction des SAIDI et des SAIFI	- Réduction des SAIFI Amélioration des SAIDI pour une ligne de 30/15 kV (DLI1-1) SCADA/DMS installé et rendu opérationnel (DLI 1-2)
Domaine de résultats 2 : Améliorer l'accès au réseau pour les ménages et les usagers productifs (SANS CHANGEMENT)	- Construction de lignes MT - Construction de lignes BT, installation des transformateurs de distribution - Baisse du service, y compris des compteurs, et des panneaux prêts à l'emploi - Achat de compteurs prépayés - Raccordement des clients résidentiels - Raccordement des usagers productifs	- Augmentation des ventes en kWh et en RWf Longueur supplémentaire de km de ligne MT construite ou modernisée (DLI 2-3) - Longueur supplémentaire de la ligne BT construite	Nombre de ménages raccordés au réseau, dont 52 % sont des femmes (DLI 2-1) Nombre de connexions au réseau à des fins de production et d'utilisation (DLI 2-2)
Domaine de résultats 3 : Améliorer l'accès aux énergies renouvelables hors réseau	- Élaboration du plan de mise en œuvre du SHS - Élaboration du document d'appel d'offres - Installation des systèmes solaires autonomes	Nombre total de personnes ayant des installations solaires domestiques hors réseau	Le nombre de nouveaux ménages, dotés d'un système domestique solaire, dont 52 % sont des femmes (DLI 3-1)
Domaine de résultat 4 : Renforcement des institutions et des capacités	- Élaboration du cahier des charges pour l'IVA - Élaboration du cahier des charges pour les experts de l'assistance technique - Élaboration du cahier des charges en matière de politiques sur le genre et du cadre de gestion de la performance - Recrutement d'un cabinet pour entreprendre des études entrant dans le cadre du programme - Élaborer les documents d'appel d'offres, relatifs aux outils de sécurité et au matériel de protection - Concevoir et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités et des processus - Le plan national d'électrification est réalisé et approuvé - Le plan stratégique du secteur énergétique est réalisé et approuvé	- Mise en œuvre du plan national d'électrification - Mise en œuvre du plan de connexion à usage productif, assorti d'un examen régulier de l'impact et de la durabilité Nombre total d'agents du REG, de l'EDCL et de l'EUCL bénéficiant d'une formation technique sur la planification énergétique, l'électrification rurale, la construction et la supervision de l'infrastructure électrique, l'E&M, la réduction des pertes, les normes, la protection du réseau, l'efficacité du système électrique, et la gestion des projets (pris en compte dans les DLI 4-1) Nombre total d'agents du REG, de l'EDCL et de l'EUCL bénéficiant d'une formation fiduciaire sur la vérification/conformité et la passation de marchés (pris en compte dans les DLI 4-1) Nombre total d'agents du REG, de l'EDCL et de l'EUCL bénéficiant d'une formation sur les aspects environnementaux et sociaux, y compris la protection environnementale, la prise en compte de la dimension genre, ainsi que la santé et la sécurité (pris en compte dans les DLI 4-1) Finaliser l'étude sur le cadre de gestion de la performance, la politique en matière de genre (pris en compte dans les DLI 4-1)	- Amélioration de l'efficacité de la mise en œuvre du programme - Capacités et institutions sectorielles renforcées : - Amélioration de la rentabilité du programme - Amélioration du renforcement des compétences - Mise en œuvre opportune du programme - Vérification en temps voulu des résultats

ANNEXE 2 : MATRICE RÉVISÉE DES INDICATEURS LIÉS AUX DÉCAISSEMENTS (DLI)

Domaines de résultats et DLI		Unité	Octroi initial de prêt, par domaine et par DLI	Octroi d'un financement supplémentaire par domaine et par DLI	% d'octroi par domaine et par DLI	Total des décaissements du financement supplémentaire en millions d'USD			Octroi d'un financement supplémentaire BAD / FAD	
						EB 2019/2020	EB 2020/2021		BAD	FAD
Total du financement axé sur les résultats 2018-2022		Millions d'USD	270,05							
Domaine de résultats 1 : Améliorer la fiabilité du système électrique		Millions d'USD	75,64							
DLI-1.1	Améliorer l'indice du temps moyen d'interruption du service (SAIDI) pour 30/15 kV	Millions d'USD	49,16							
DLI-1.2	Installation du SCADA/DMS	Installation du système DMS	26,47							
Domaine de résultats 2 : Améliorer l'accès au réseau pour les ménages et les usagers productifs		Millions d'USD	176,54	16,4	100 %	6,55	9,83			16,4
DLI-2.1	Millions d'USD	Millions d'USD	96,92	13,97	85,2 %	5,57	8,38			13,97
DLI-2-2	Millions d'USD	Millions d'USD	32,15	2,12	13 %	0,85	1,27			2,12
DLI-2-3	Millions d'USD	Millions d'USD	47,48	0,31	1,9 %	0,12	0,19			0,31
Domaine de résultats 3 : Améliorer l'accès aux énergies renouvelables hors réseau		Millions d'USD	10,23							
DLI-3-1	Millions d'USD	Millions d'USD	10,23							
Domaine de résultats 4 : Renforcement des institutions et des capacités		Millions d'USD	7,64							
DLI-4-1	Millions d'USD	Millions d'USD	6,14							
DLI-4-2	Millions d'USD	Millions d'USD	1,50							

ANNEXE 3 : ACTIVITÉS AU TITRE DU FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DU SEAP-II

- L'objectif du financement axé sur les résultats au titre du SEAP-II en cours est d'améliorer la fiabilité de l'alimentation électrique et d'améliorer l'accès au réseau et hors réseau dans la ville de Kigali et dans tout le pays. Ses domaines d'intervention sont conformes aux objectifs de haut niveau, définis par le Gouvernement dans le PSSE (2018-2024). SEAP-II a démarré en 2018 et sera mis en œuvre pendant trois ans, pour s'achever en 2021. Les quatre (4) domaines de résultats clés sont les suivants : i) améliorer la fiabilité de l'approvisionnement en électricité, ii) accroître l'accès au réseau pour les ménages et l'utilisation productive, iii) accroître l'accès aux énergies renouvelables hors réseau, iv) renforcement des institutions et des capacités.
- Le financement supplémentaire de 22,97 millions d'USD servira uniquement aux activités du domaine de résultats 2. Dans ce cadre, il est prévu notamment un accès accru au réseau à des fins domestiques et productives, grâce à l'installation de 19,7 km de lignes supplémentaires (30/15 kV). En outre, des compteurs prépayés seront fournis à 200 usagers pour des usages productifs et à 28 924 clients raccordés au réseau (tableau ci-dessous). Les activités relevant de cette composante comprendront la construction de lignes de distribution MT (30 et 15 kV), une ligne supplémentaire BT et l'installation de transformateurs de distribution, ainsi que l'achat et l'installation de compteurs prépayés. Le nombre de clients raccordés au réseau permettrait d'évaluer le degré d'accès supplémentaire atteint par le programme.

Tableau 1 : Tableau synthétique des activités relatives au financement supplémentaire

DL1 2	Projet	Description	Type	Localisation	Coût estimatif (USD)	But
A2-2	Extension de la ligne d'alimentation KKK vers la station de commutation de Gabiro	Extension de la ligne de MT afin d'améliorer l'accès dans la zone et d'accroître les recettes du REG	Extension de la ligne de MT	Province de l'Est dans les districts de Kayonza, de Ngoma et de Gabiro		
	Activité supplémentaire		Extension de 9,17 km de lignes de MT et 10 km BT, de KKK jusqu'au centre de santé de Ndama et au village de Rwabiharamba (IDP)	District de Nyagatare	0,31 M	Le projet desservira le centre de santé de Ndama et le village modèle de Rwabiharamba
A2-5	Investissement à des fins productives	Raccorder 2 112 usagers productifs	À usage productif	Dans tout le pays		
	Activité supplémentaire		200 PME supplémentaires	Dans tout le pays	2,12 M	Le projet desservira les usagers productifs et, donc, le taux d'électrification augmente
A2-8	140 000 compteurs prépayés, des poteaux, des câbles et autres accessoires nécessaires pour les raccordements domestiques	140 000 ménages seront raccordés au réseau (y compris les raccordements d'appoint)	Construction de 5 180 km de ligne BT	Dans tout le pays		
	Activité supplémentaire		28 954 autres ménages raccordés au réseau (y compris les raccordements d'appoint)	Dans tout le pays	13,97 M	Pour desservir les zones recensées, surtout les districts ayant de faibles taux d'accès

ANNEXE 4 : RÉSULTATS ENREGISTRÉS AU TITRE DU SEAP-II

Un certain nombre de résultats ont été enregistrés depuis l'approbation et la signature du financement axé sur les résultats, en septembre 2018. Certains de ces résultats l'ont été dans l'administration où les politiques, les stratégies et les plans du gouvernement ont été approuvés et les normes définies et le personnel désigné. Il y a également eu, au cours des trois derniers mois, des résultats techniques tangibles qui ont servi de base au programme. Vous trouverez ci-après un résumé des activités mises en œuvre à partir de la liste figurant dans le Plan d'action du programme (PAP).

1. Stratégies et plans adoptés

i) **Plan de la stratégie du secteur de l'énergie (PSSE) :** Il s'agit d'un document dynamique qui a été approuvé en septembre 2018, pour veiller à l'atteinte effective des objectifs définis au titre de la Stratégie nationale de transformation (NST-1) et de la Politique nationale en matière d'énergie (REP) pour le prochain objectif à moyen terme (2018-2019 à 2023-2024). Ce plan permet de traduire les directives et les principes politiques en mesures concrètes permettant d'atteindre les objectifs à moyen terme, en tenant compte des contraintes, des risques et des incertitudes actuels, liés aux ressources. Vous trouverez, ci-après, un résumé de certaines des cibles clés figurant dans le plan :

- l'augmentation de la capacité de production pour répondre à la demande et la conservation d'une marge de réserve de 15 % ;
- l'amélioration de la fiabilité de l'approvisionnement en électricité : le nombre moyen d'interruptions de l'approvisionnement par an réduit à 14,2 et le nombre moyen d'heures sans électricité à 91,7 ;
- le taux d'accès des ménages à l'électricité a atteint 100 % ;
- le taux d'accès à l'électricité à des fins productives a atteint 100 % ;
- les principales routes nationales et urbaines existantes et nouvelles sont éclairées ;
- les pertes dans les réseaux de transport, de distribution et commerciales sont réduites à 15 % ;
- la réduction de moitié du nombre de ménages utilisant des technologies de cuisson traditionnelles, afin de parvenir à un équilibre durable entre l'offre et la demande de biomasse, grâce à la promotion des technologies à haut rendement énergétique ;
- les réserves stratégiques de carburant ont augmenté pour couvrir trois mois.

ii) **Plan national d'électrification :** Ce document, qui a été approuvé en octobre 2018, délimite les zones du Rwanda où l'approvisionnement en électricité se fera en réseau et hors réseau. Ce plan recommande les villages suivants :

- Villages concernés par l'extension du réseau : cette opération nécessitera le développement de nouvelles infrastructures (transformateurs, lignes MT et BT), et
- Villages alimentés hors réseau : des microréseaux ou des kits solaires y seront développés et installés.

2. Progrès accomplis sur le plan administratif et technique :

- iii) **Désignation du responsable :** Comme cela est mentionné dans l'accord de financement, Rwanda Energy Group (REG) a désigné des membres du personnel et un responsable qui assureront le suivi de la mise en œuvre du DLI du programme de financement axé sur les résultats.
- iv) **Recrutement et dotation de tous les postes des départements financiers en personnel, à commencer par celui de directeur des finances de l'EUCL :** Le recrutement du directeur des finances de l'EUCL a eu lieu depuis septembre 2018 et le processus est en cours.
- v) **Appliquer les spécifications techniques standards :** L'organe d'exécution, REG / EDCL, a établi des normes de réticulation approuvées par la direction du REG, qu'il applique dans la mise en œuvre de projets de construction. Ces mêmes normes seront appliquées lors de la mise en œuvre des activités de ce programme de financement axé sur les résultats.

vi) Réalisations des DLI du programme

Fiabilité du système : *Rwanda Energy Group* (REG), par l'intermédiaire de sa filiale *Energy Utility Corporation Limited* (EUCL), enregistre actuellement des coupures de courant depuis la fin janvier 2019 ; l'indice de durée moyenne des interruptions du système (SAIDI) est de 16,55.

Nombre supplémentaire de nouveaux ménages raccordés au réseau, dont 52 % sont des femmes : 34 694 et 96 nouveaux raccordements respectivement à usage domestique et à usage productif ont été effectués, jusqu'en fin décembre 2018. Les résultats précités, obtenus par le gouvernement, grâce aux activités menées, figurent dans le tableau 2 ci-dessous.

Amélioration de l'accès aux énergies renouvelables hors réseau : Au total, 28 984 systèmes solaires domestiques ont été installés, y compris les systèmes de distribution du secteur privé et les systèmes fournis par les pouvoirs publics aux centres sociaux et aux personnes vénérables.

- vii) **Décaissement :** Toutes les conditions préalables ont été remplies en décembre 2018 et le gouvernement a reçu un paiement anticipé correspondant à 25 % du montant. Conformément au calendrier de décaissement, le prochain versement, prévu en avril 2019, est en bonne voie.

Tableau 2 : Réalisations du Gouvernement rwandais à ce jour, dans le cadre du SEAP-II

Domaines de résultats dans le cadre du SEAP-II	Réalisations
Domaine 1 : Améliorer la fiabilité de la fourniture d'électricité	☐ A1-19 : 1,5 km sur 3,8 km (15 kV) déjà achevés. ☐ A1-23 : ligne de 30 kV pour la sous-station de Kabarondo – appel d'offres pour l'irrigation de Nasho finalisé
Domaine 2 : Améliorer l'accès au réseau à usage domestique et productif	☐ A2-1 : 8 561 nouveaux ménages raccordés au réseau ☐ A2-4 : ligne souterraine à double circuit de 30 kV de Bugesera à l'aéroport – travaux en cours ☐ A2-6 : ligne de circuit unique de 30 kV raccordant la station de pompage d'eau de Gako achevée ☐ A2-8 : 58 343 ménages déjà raccordés au réseau ☐ A2-5 : 176 usagers productifs ont été raccordés
Domaine 3 : Améliorer l'accès aux énergies renouvelables hors réseau	☐ 9315 systèmes solaires domestiques ont déjà été installés
Domaine 4 : Renforcement des institutions et des capacités	☐ Cinq différents programmes de formation certifiée ont été mis en œuvre ☐ Approbation du PSSE ☐ Désignation du personnel et du responsable de l'unité technique ☐ Approbation de la stratégie hors réseau. ☐ Élaboration du cahier des charges des trois experts agréés de l'assistance technique en matière de renforcement des capacités ☐ Recrutement et dotation en personnel de la suite REG CFO (Directeur des finances / CFO de l'EUCL) – contrats signés ☐ Nomination d'un spécialiste de la passation de marchés et un deuxième en voie de recrutement ☐ Préparation de la SESA, assortie d'un PGES solide pour les activités des domaines de résultats 1, 2 et 3

ANNEXE 5 : CARTE – EXTENSION DE LA LIGNE D’ALIMENTATION DE KKK

